

COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 9 DECEMBRE 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE et le NEUF DECEMBRE à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre GAUTIER, Maire

PRESENTS : BARRAS M. - CARTON C. - DUVETTE M. – GAUTIER P. - GELIN L. - HERMITTE D. - LAHURE A. - MARIN E. - METHIVIER D. - MULE M. - PEDA J-C. - SERRIERE A. - RUMEAU R. - RUTLER B. - R. TOURREL -

REPRESENTES : MARCHISIO N. (pouvoir à D. METHIVIER) – WILTZIUS R. (pouvoir à P. GAUTIER)

ABSENTS : AMOR S. - DURET C.

Secrétaire de séance : D. HERMITTE -

Monsieur le Maire remercie l'assemblée d'être présente ce soir. Le quorum est atteint. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- la première, sur la demande de M. Didier METHIVIER : la réalisation en bas du bassin de rétention du chemin de la garrigue d'un exutoire vers la rivière ;
- la seconde, les indemnités du Maire.

1. Approbation du Compte Rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la dernière séance au Conseil Municipal : Mr Jean-Claude PEDA est contre et s'explique : « au sujet des amendes, a-t-il été vérifié que l'amende de Mr Michel LOTTIAUX a été payée ? » Monsieur le Maire répond que les renseignements étaient contradictoires et que le compte rendu a été corrigé. Monsieur Jean-Claude PEDA reprend la parole : je n'apprécie pas la façon dont le dernier conseil municipal a été tenu, le ton employé, les choses qui ont été dites et la façon dont c'est formulée. Monsieur le Maire répond que le compte rendu doit être fidèle à ce qui a été dit et qu'il reprend ce qui a été dit. M. Jean-Claude PEDA répond que ce n'est pas le cas, car les choses que je dis, on ne les écrit pas. Monsieur le Maire répond que le compte rendu a été quasiment retranscrit mot à mot. M. Jean-Claude PEDA répond que cela est vérifiable.

Le compte rendu est voté à la majorité (contre : PEDA).

2. Convention AIST

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le renouvellement de la convention avec la Médecine du Travail permettant les visites que passent, les employés, les nouveaux embauchés et les visites faisant suite à un accident du travail.

M. René RUMEAU demande des précisions sur les visites du personnel (quand, comment...). M. le Maire répond qu'ils sont convoqués tous les deux ans.

Monsieur le Maire précise que le coût est de 105 € par an et par employé.

Voté à l'unanimité.

3. Décision Modifications Budgétaires

M. le Maire expose que, dans les chapitres 011 et 012 du budget primitif 2013, il conviendrait de procéder à un virement de 50 000 € (chapitre 011 « charges à caractère général ») et 15 000 € (chapitre 012 « salaires ») pris sur le chapitre « Dépenses imprévues ».

M. Didier METHIVIER souligne le fait qu'il s'agisse de la seconde modification budgétaire au sujet des salaires. M. le Maire répond que cela se justifie par :

- la première modification prenait en compte notamment les indemnités dues à un employé licencié en 2009.
- le réajustement de l'assurance de 1 000 €.
- la rémunération de l'apprenti qui n'avait pas été prévue au budget (depuis septembre 350 € par mois)
- le nouveau contrat aidé depuis septembre (640 € par mois depuis septembre)
- les heures supplémentaires du personnel, plus un avancement d'échelon et un rappel pour un employé de 2 000 € (salaire dû depuis 2008).

C'est vrai qu'en septembre, il y avait eu une première modification.

M. le Maire demande s'il y a des observations.

M. Didier METHIVIER et Jean-Claude PEDDA demandent des précisions sur le transfert de 50 000 €.

M. le Maire répond qu'il y a eu un rappel d'électricité et l'ajout de 10 nouveaux compteurs.

(15 000 € - compte 6411). Le carburant et les petites fournitures, les primes d'assurances, le budget est un peu court. Pour le compte 611, c'est la cantine et le centre aéré qui dépassent les prévisions. Les indemnités au comptable n'ont pas été prévues au budget primitif.

L'assemblée s'en étonne.

M. Jean-Claude PEDDA demande le coût des illuminations de Noël. M. André LAHURE répond : 13 000 € (9 000 € de location + 4 000 € de pose).

M. Jean-Claude PEDA demande des précisions sur les opérations prévues en section d'investissement au budget primitif. M. le Maire informe que deux MAPA sont en cours : la réfection de la toiture de l'église et l'agrandissement de la salle « La Farandole »

M. André LAHURE précise que la clôture du terrain de tennis n'a pas été faite. Quelle sera prévue en 2014.

M. Jean-Claude PEDA souhaiterait faire un point sur les investissements.

M. Didier METHIVIER propose le fait que les communes, comme les ménages français fassent des économies. Pour M. le Maire et André LAHURE, c'est une évidence, mais il y a des charges incompressibles et d'autres qui augmentent indépendamment de nous. Mais c'est une volonté forte de faire des économies là où cela est possible.

Vote à l'unanimité

4. DETR / Subvention

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le 13 novembre 2013 s'est tenue en Préfecture du Var, la Commission Départementale de la DETR fixant les règles et modalités de l'appel à projets pour l'exercice 2014. Les dossiers de demande de subvention seront à déposer avant le 20/12/2013. Cette demande de subvention concernera la réhabilitation des Services Techniques.

La commune peut prétendre à une subvention de 41 700 € ; M. Jean-Claude PEDA demande le coût estimatif des travaux. M. le Maire répond 102 910 €.

M. Michel DUVETTE demande des informations sur le reliquat de la communauté de communes. M. le Maire répond que ce sera pour la salle « La farandole » (intérêt intercommunal).

Mme Dorella HERMITTE explique que le but est de leur faire un côté garage avec une mezzanine pour ranger le matériel et de l'autre côté un espace dédié au personnel avec un vestiaire, salle de repos. M. Roger TOURREL demande des précisions sur la détermination du montant alloué. Mme Dorella HERMITTE répond que c'est un pourcentage en fonction du montant des travaux. Les services techniques n'ont jamais été aménagés, il faut y songer.

Vote à l'unanimité

5. Les indemnités du Maire

Monsieur le Maire explique qu'initialement, elles étaient fixées à 43 % de l'indice 1015. On les a ramenées à 41.22 % et je vous demande maintenant de baisser encore à 40.52 %, ce qui fera une indemnité nette de 1 262.30 €. M. Jean-Claude PEDA dit que cette indemnité avait été baissée pour favoriser un Conseiller Municipal. M. Didier METHIVIER et M. le Maire répondent que non. Monsieur le Maire explique qu'à l'époque toutes les indemnités avaient été baissées pour pouvoir en donner une à M. Emile MARIN qui conduit le minibus. Là, il ne s'agit que de celle du Maire. Celles des adjoints restent à leur niveau actuel.

Vote à l'unanimité

6. Création d'un exutoire du bassin de rétention du chemin de la garrigue à la rivière.

M. le Maire invite M. Didier METHIVIER et Michel DUVETTE à prendre la parole. M. Didier METHIVIER explique que lors de la construction du bassin de rétention du chemin de la garrigue, on s'est aperçu d'un gros problème de ruissellement et d'hydrocarbures dans le canal de l'arrosant.

Il conviendrait d'étudier les travaux à réaliser pour créer une martelière.

M. Michel DUVETTE explique que du canal à la rivière, il y a 30 mètres. Le propriétaire donne son accord pour le passage. Il donne son avis favorable pour des raisons de sécurité et afin de tenir les engagements pris auprès du Président de l'Association Syndicale des Arrosants. Ces travaux seront au programme 2014.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 00

Le Maire,

Pierre GAUTIER